

VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 24 JANVIER 2024 PORTANT REGLEMENTATION DE PERMISSION DE VOIRIE, CIRCULATION Chemin du Crot

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le code de la route
- Afin de permettre le bon déroulement d'élagage, au 2 route de Boisbelle – 18250 Henrichemont, par l'entreprise ATGER – 18110 ALLOGNY, le lundi 29 janvier 2024 ;
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La commune donne permission de voirie à l'entreprise ATGER – 18110 ALLOGNY, le lundi 29 janvier 2024 de 9h à 17h, de l'intersection de la route de Boisbelle jusqu'au n°2 chemin du Crot, aux droits des travaux.

Article 2^{ème} : La circulation des véhicules sera interdite chemin du Crot sauf riverains.

Article 3^{ème} : La signalisation sera mise en place par l'entreprise.

Article 4^{ème} : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'entreprise sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

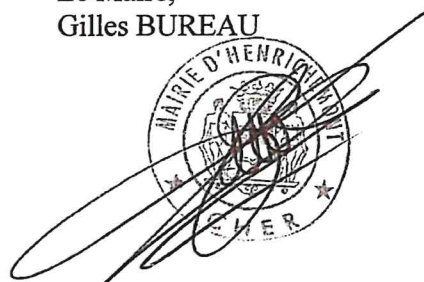
018-211801097-20240124-2024_01_6ar-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/01/2024

diffusé sur le site internet de la commune le
25.01.2024

Le Maire,
Gilles BUREAU



Publié sur le site internet de la commune le 25.01.2024